



PROJET EDUCATIF

2023/2026

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

MAIRIE DE TORCY

4 Place de la République

☎ 03.85.77.05.05 ✉ mairie@torcy71.fr

Déclaration Jeunesse et Sports N° : 071ORG0382

Organisateur : **Mairie de Torcy**

Garant du projet éducatif : Le chef de pôle enfance jeunesse et solidarité.

☎ 03.85.73.94.10 ✉ politique.ville@torcy71.fr

Ce Projet Educatif est une « feuille de route » qui détermine les axes principaux de la politique éducative portée par la Ville.

LA POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE À TORCY

L'équipe municipale a souhaité placer la jeunesse au cœur de son projet et en a fait une priorité pour le mandat. Le maillage important qui existe sur la commune en termes de services d'accompagnement et de structures jeunesse est une force que la municipalité souhaite poursuivre à travers le déploiement d'équipes présentes sur le terrain et d'actions qui permettent de répondre aux multiples enjeux du territoire.

Le fil conducteur de la politique enfance jeunesse est l'ouverture au monde. Il s'agit, à travers les structures municipales, de permettre aux enfants de la commune de s'épanouir dans un cadre structurant, d'échanger, de partager, de découvrir la richesse des différences, de développer l'esprit de solidarité et de coopération, de se construire comme futur citoyen de leur commune, de dépasser les stéréotypes de genre et de se projeter au-delà des contraintes familiales et sociétales.

1. DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE :

Torcy est une commune française qui s'étend sur 19.62 km² et qui compte 2843 habitants. Elle est située dans le département de Saône et Loire en région Bourgogne Franche Comté. Elle fait partie de la communauté urbaine « Creusot-Montceau ».

Torcy est une ville qui se démarque des deux villes centre du territoire que sont Le Creusot et Montceau. Sa population est composée majoritairement de familles, dont un peu plus d'un ménage sur cinq est une famille avec enfants. La ville de Torcy se caractérise par une population jeune (38% de moins de 30 ans), avec une proportion d'enfants largement supérieure à la moyenne locale. Cela confirme sa reconnaissance en tant que « ville des familles ».

La commune dispose de deux écoles, toutes deux situées au sein du quartier prioritaire qui totalisent à elles deux 300 élèves.

La commune présente un territoire singulier puisqu'elle se divise entre des quartiers urbains, et des hameaux ruraux, plus isolés. Cela induit une diversité de populations et de problématiques sociales.

Les services publics et les équipements de la commune sont, pour la plupart concentrés au sein même du quartier prioritaire, où résident plus de 1000 habitants. (Les 2 écoles, centre de loisirs, accueil ados, maison de la petite enfance, maison des familles).

Dans le quartier prioritaire, près d'un couple avec enfant sur deux constitue une famille nombreuse (trois enfants ou plus). Cette part est plus forte que dans le reste de la commune.

Torcy est une ville plébiscitée par les familles et est reconnue pour la qualité de ses services socio-éducatifs, d'autant plus attractifs qu'ils se concentrent sur une surface réduite, ce qui en facilite l'accès.

2. LES STRUCTURES DU PÉRISCOLAIRE ET DE L'EXTRASCOLAIRE :

La ville reprend la gestion de tous les services qui œuvrent pour l'enfance et la jeunesse. Le but étant de permettre un travail en transversalité et d'unifier les pratiques des professionnels.

- L'accueil de loisirs : (tous les mercredis en période scolaire et pendant les vacances)
- L'ALAE : (Accueil de Loisirs Associé à l'École)
- La restauration scolaire.
- L'accueil adolescents de 14 à 17 ans.

3. LE PUBLIC ACCUEILLI :

Nos services accueillent les enfants de 3 à 17 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires, avec une majorité de Torcéens, (80 à 85 %), et des enfants des communes avoisinantes.

4. LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE NOS ACCUEILS :

Il est important de mettre en place une cohérence éducative pour l'ensemble de nos accueils. Pour cela, acteurs et actrices sont invités à travailler ensemble, à être force de propositions et de création, à travailler en transversalité sur des projets en commun. A cette fin, le pôle enfance jeunesse et solidarité ainsi que l'élue adjointe à l'enfance et la jeunesse se réunissent entre chaque période de vacances afin d'échanger, de faire le bilan de chaque action, et d'imaginer de nouveaux projets.

- **Promouvoir des activités et offrir des services permettant l'accueil de tous, sans discrimination ethnique, de condition sociale ou d'opinion.** C'est une des valeurs fondamentales de nos accueils.
- **Prendre en compte l'enfant dans le respect de sa spécificité physiologique, intellectuelle et affective.** Bien que vivant en collectivité, l'enfant doit être accueilli en tant qu'individu, quelle que soit son origine culturelle et sociale, chaque enfant se doit d'être accueilli en toute neutralité. L'équipe encadrante doit connaître les spécificités des tranches d'âge qu'elle accueille.
- **Donner la possibilité d'expression et d'épanouissement à travers la pratique et la découverte d'activités.** En faisant découvrir de nouvelles activités aux enfants, qu'elles soient culturelles, artistiques ou sportives.
- **Développer le partenariat avec les familles, en valorisant le rôle parental, et en impliquant les parents.** Reconnaître le parent comme le premier éducateur de son enfant. Prendre en compte les difficultés des familles et leur proposer un accompagnement spécifique. (Travail avec le Programme de Réussite éducative et les directeurs d'écoles, créer du lien avec la maison des familles). Intégrer les parents dans nos accueils, favoriser les relations avec l'éducation nationale.
- **Développer un apprentissage favorisant la vie en collectivité, mais aussi l'autonomie, la citoyenneté et la solidarité.** Créer du partenariat, notamment avec les ados et les restos du cœur, avec les différentes associations des communes avoisinantes.
- **Impliquer les enfants et les jeunes dans la gestion de leurs temps libre.** Accompagner les ados dans la mise en place de projet, de préparation de séjours. Permettre à l'enfant d'être acteur de son temps, en le laissant libre de ses choix d'activité (surtout lors des accueils périscolaires).
- **Assurer la sécurité des enfants, qu'elle soit physique ou psychologique, par un encadrement de qualité.** En fidélisant nos équipes d'animateurs (contrats annuels), en proposant des formations tout au long de l'année à l'équipe d'animation. Par un échange de pratique entre les différents acteurs éducatifs (crèche et petite enfance, référente famille pour la parentalité...)
- **Développer le goût et les capacités pour l'engagement collectif, l'esprit d'équipe et l'intérêt général.** En incluant les enfants et les jeunes aux fêtes de quartier, en créant du lien intergénérationnel.
- **Favoriser l'ouverture aux autres et la relation à l'environnement.** Amener le jeune et l'enfant à découvrir son environnement proche, à le connaître afin de mieux le respecter.

5. NOS PARTENAIRES :

- CD2000 (pour la pratique d'activités sportives innovantes et encadrées).
- Les resto du cœur.
- Les p'tits débrouillards.
- Adrien et les jardins bénéfiques.
- L'IRFA (accueil de stagiaires CPJEPS).
- Zone lutte Torcy.

- Association sportive pour la jeunesse torcéenne (club de football).
- Club nautique creusotin (pratique d'aviron).
- Association des Amis du Bord du Lac.
- La Maison des Familles.
- La bibliothèque.
- Mine de rayon (pour le développement de la mobilité douce chez l'enfant et l'ado)

6. L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP :

- Tous les locaux de notre commune sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- L'un de nos mini bus est équipé pour le transport des personnes en fauteuil roulant.
- Il est demandé que les animateurs soient formés pour ce type d'accueil. (À minima, l'équipe d'animation permanente).

Le protocole d'accueil (décliné par chaque directeur de structure)

Le protocole d'accueil se construit autour de quatre temps : le projet de la structure, la préparation de l'accueil, le temps d'accueil et le suivi de l'accueil.

✓ **Le projet de la structure**

L'accueil d'enfants en situation de handicap dans la structure correspond à un véritable désir de celle-ci, à défaut l'enfant ne sera qu'un consommateur d'activités, si la structure prend le risque d'un manque de réflexion et donc de prise en compte de la singularité de l'enfant par l'équipe d'animation. C'est pour cette raison que la place de l'enfant en situation de handicap apparaît dans le projet éducatif et pédagogique de la structure.

✓ **La préparation de l'accueil**

Se RENCONTRER

Une rencontre préalable entre la structure et l'entourage de l'enfant est nécessaire pour bien préparer l'accueil dans le but de définir clairement les attentes de la famille et de répondre aux questions diverses. Un entretien téléphonique ne suffit pas.

La famille :

- Vient avec l'ensemble des documents remplis ;
- Informe la structure en lui donnant des indications relatives à l'état de santé de l'enfant (protocole d'accueil individualisé s'il existe, recommandations du médecin et/ou de l'éducateur...).

La structure :

- Transmet le projet pédagogique et le programme d'activités ;
- Renseigne la famille sur le déroulement de l'accueil proposé ;
- Informe des conditions et des limites d'accueil ;
- Écoute les souhaits et essaie d'y répondre dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Pour une prise en charge pertinente, l'ensemble de l'équipe d'animation doit prendre en compte les informations transmises par l'entourage de l'enfant. Le séjour doit s'effectuer dans un souci total d'intégration. C'est l'ensemble de l'équipe qui prendra en charge l'enfant, même si un animateur référent est positionné dans l'accompagnement et le suivi de l'enfant.

L'enfant participe, dans la mesure de ses capacités, à l'ensemble des activités physiques, culturelles et de loisirs proposées durant le séjour. Une attention supplémentaire sera portée lorsque les activités sont encadrées par un prestataire afin que l'enfant y participe pleinement avec l'ensemble du groupe.

Au terme de cette rencontre, les différentes parties sont en mesure de renoncer à l'accueil : si la structure n'est pas en capacité d'accueillir correctement l'enfant au regard de ses besoins spécifiques ou si l'accueil ne répond pas aux attentes de la famille.

SENSIBILISER les autres enfants

Les enfants et les jeunes sont très sensibles aux différences et à l'impact de celles-ci sur la vie quotidienne. Ils constituent une population sur laquelle il est pertinent de concentrer les efforts. Le thème du handicap touche, en bien des points, aux aspects fondamentaux de la vie en société et de la perception sociale d'autrui

Qu'est-ce que "handicap" signifie réellement ? Quelles représentations en avons-nous ? Dans quelle mesure une pratique de loisirs est-elle envisageable dès lors que l'on est handicapé ?

Au travers des jeux, d'animations il est important d'amener les jeunes à réfléchir sur des notions telles que l'intégration, les représentations sociales, la richesse des différences...

ORGANISER

Plusieurs points sont à prendre en compte en vue d'un accueil adapté :

1/ Optimiser l'accueil : pour cela il est souhaitable que l'équipe d'animation et de direction ait suivi une formation. Ainsi les animateurs disposent d'éléments quant aux pathologies qu'ils sont susceptibles de rencontrer. De plus pour le bon déroulement du séjour la direction doit transmettre à l'équipe pédagogique l'ensemble des informations données par la famille et par les professionnels de santé et/ou médico-sociaux.

2/ Adapter ses activités en fonction des pathologies susceptibles d'être accueillies (matériel, accessibilité au lieu de pratique...).

3/ Anticiper les problèmes de sécurité et de développement en adaptant les locaux et l'accompagnement « humain » de l'enfant.

✓ Le déroulement de l'accueil

L'accueil de l'enfant correspond peut-être au temps le plus « facile » dans la mesure où les difficultés ont été relevées, où la place de l'enfant dans la structure a été élaborée en amont et prise en compte dans le projet de l'équipe. Afin de gérer au mieux la vie quotidienne dans les structures d'accueil, l'ensemble de l'équipe assurera une veille constante et quotidienne.

COMMUNIQUER

Rencontrer l'enfant et les parents régulièrement afin d'évaluer si le projet reste pertinent.

CONFIDENTIALITE

Les informations d'ordre médical sont conservées par le directeur de chaque structure. Pour les accueils ALAE et restauration scolaire, les informations seront partagées avec les directeurs d'écoles.

ALAE ET RESTAURATION SCOLAIRE

➤ MODALITES DE FONCTIONNEMENT :

Périodes et amplitudes maximum :

Année scolaire :

Accueil les lundis, mardis, jeudis, vendredis matin, midi et soir.

De 7h30 à 8h30 (7 h sur demande), de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h45.

➤ MODALITÉS D'INSCRIPTIONS ET TARIFS :

Elles sont fixées par délibération du Conseil municipal. Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial de la famille.

▪ Pour L'ALAE :

De 0 à 655 : 0.75 cts la demi-heure

A partir de 656 : 0.80 cts la demi-heure

Toute demi-heure entamée est due. Pour une bonne organisation de l'équipe d'encadrement, l'inscription à la garderie est obligatoire, même si elle reste occasionnelle (constitution d'un dossier famille). La réservation au service est indispensable dans un souci d'accueillir les enfants en toute sécurité. (Respect du taux d'encadrement selon le nombre d'enfants).

Il est possible de faire une réservation « en dernière minute » en cas d'empêchement, si la famille prévient le service. Dans un souci d'organisation, l'animateur ne pourra pas accueillir un enfant non-réservé au préalable et contactera la famille.

▪ Pour la restauration scolaire :

Le prix du repas est le même pour tout le monde, le tarif de la pause méridienne est calculé selon le quotient familial de la famille :

Repas : 2.90€

Pause méridienne : ≥ 655 : 0.50€ la demi-heure

≤ 656 : 0.60€ la demi-heure.

Les possibilités d'inscriptions :

- Tous les jours, toute l'année scolaire.
- Certains jours, toute l'année scolaire.
- Ponctuelles.

➤ IMPLANTATION, DESCRIPTIF ET CAPACITÉS :

➤ Pour l'ALAE :

Chaque groupe scolaire possède son ALAE.

Groupe scolaire champ Cordet, 83 allée des écoles :

Les enfants sont accueillis à l'école maternelle, et disposent d'une salle d'activité, aussi que de la salle de motricité. Ils disposent également d'une cour extérieure.

L'arrivée des enfants se fait par une porte dédiée à la garderie.

A son arrivée, l'enfant est accueilli par les animateurs. 2 animateurs diplômés encadrent cet accueil (selon le nombre d'enfants présents).

Capacité d'accueil : 10 enfants de moins de 6 ans

14 enfants de plus de 6 ans

Groupe scolaire champ Batard 170 avenue de Conselve:

Les enfants sont accueillis au sein de l'école maternelle, dans une salle qui leur est dédiée. Ils disposent d'un espace extérieur, sécurisé. L'enfant est accueilli par une porte extérieure par les animateurs. 2 animateurs diplômés encadrent cet accueil.

Capacité d'accueil : 10 enfants de moins de 6 ans

14 enfants de plus de 6 ans

Organisation de ces temps d'accueils :

➤ **Pour l'ALAE :**

L'accueil du matin et celui du soir, est une transition entre l'école et la maison. L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé et personnalisé.

Son rôle est de permettre à chacun de se retrouver dans ce lieu ; à travers un échange, un jeu, une histoire. Chaque lieu d'accueil est pourvu en matériel d'activités permettant à l'enfant de choisir entre l'activité et la non-activité. Sans oublier d'être disponible auprès des parents.

Les discussions avec les parents sont importantes afin de les rassurer.

L'attitude des animateurs doit être en accord avec les objectifs visés : accueillants, disponibles, ils accompagnent les enfants dès leur arrivée ou leur départ.

L'animateur, qui intervient tout au long de la journée de l'enfant, sera un relais d'information entre l'équipe enseignante et les parents.

➤ **Pour la restauration scolaire :**

Les deux groupes scolaires se retrouvent à l'école champ Cordet pour le déjeuner. Dans chaque groupe scolaire, un animateur fait le tour des classes le matin afin de vérifier les enfants présents.

Il s'agit d'assurer la continuité entre le temps scolaire et le temps de repas des enfants, de répondre aux besoins de garde des parents qui travaillent, d'assurer un repas équilibré et de qualité, et de proposer des activités ludiques adaptées aux différents âges des enfants.

Les modalités de l'accueil sont détaillées pour les familles, dans un Règlement Intérieur spécifique qui leur est remis à l'inscription.

Un dossier d'inscription complet est remis à la famille en fin d'année scolaire, indiquant le régime alimentaire de l'enfant, les coordonnées des parents et la fréquence à laquelle l'enfant prendra ses repas (si elle est connue). Le parent s'engage à donner une attestation de responsabilité civile pour l'année en cours.

En cas d'allergies alimentaire, ou tout autre problème de santé, la mise en place d'un PAI peut être exigé et conditionner l'accueil de l'enfant.

Les repas sont livrés en liaison froide par un prestataire agréé et réchauffés sur place.

La prestation fait l'objet d'un Marché de service à Procédure Adaptée. 3 personnes de service, ayant suivi la formation « H.A.C.C.P » distribuent les repas aux enfants. Les animateurs déjeunent avec les enfants.

Il est demandé à l'équipe de :

➤ Participer à l'éducation nutritionnelle et la culture du goût. (En proposant une alimentation variée et équilibrée, en amenant l'enfant à goûter de tout).

➤ Concourir à l'épanouissement de l'enfant dans son individualité, mais aussi au sein du groupe.

(En le responsabilisant, par le débarrassage de sa table, en respectant son rythme durant le repas, en favorisant son autonomie)

➤ Proposer des activités adaptées après le repas (en favorisant les jeux, mais aussi la détente et le repos, selon ses envies, afin d'avoir une coupure suffisante avant son retour à l'école).

Capacité d'accueil :

L'agrément PMI est de 50 enfants de moins de 6 ans, et 80 enfants de plus de 6ans, soit 130 enfants au total.

Groupe scolaire champ Cordet, 83 allée des écoles :

Les enfants de maternelle sont pris en charge par 2 ATSEM, puis conduits au restaurant scolaire où ils disposent d'une salle aménagée pour prendre leur repas. Après le repas, les enfants sont reconduits dans leur école.

Les primaires sont pris en charge par 2 animateurs et disposent d'un temps de récréation avant d'être conduits dans 2 salles de restauration.

Après le repas, des activités sont organisées sous le préau, et dans la cour, tout en laissant le libre choix à l'enfant d'y participer. A 13h20, les animateurs accompagnent les enfants dans leurs classes.

Groupe scolaire champ Batard 170 avenue de Conselve:

Les enfants de maternelle sont pris en charge par 2 ATSEM, les primaires rejoignent les animateurs dans leur cour. Les enfants sont conduits au restaurant scolaire en bus. Ils disposent d'une salle pour les maternelles, et 2 salles pour les primaires.

➤ ENCADREMENT :

Les animateurs qui encadrent ces accueils sont sous la responsabilité pédagogique de la directrice adjointe de l'accueil de loisirs, qui a un budget annuel qui lui est alloué pour les accueils périscolaires.

Les animateurs bénéficient de 2 h de réunion chaque semaine afin de préparer leurs activités et de mettre en place des projets d'animation en cohérence avec le projet pédagogique de l'accueil de loisirs.

⚙️ Accueil de loisirs de 3 à 13 ans

➤ MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Il se déroule au centre de loisirs, 32 allée Alain Philibert.

Les mercredis en période scolaire :

De 7h30 à 18h30 (journée avec repas) : avec arrivée échelonnée jusqu'à 10h et départ échelonné à partir de 17h.

De 7h30 à 14h00 ou de 12h à 18h30 (matin ou après-midi avec repas) : avec arrivée échelonnée jusqu'à 10h et départ échelonné à partir de 13h30, départ échelonné à partir de 17h.

De 7h30 à 12h (sans restauration) : avec arrivée échelonnée jusqu'à 10h.

De 13h30 à 18h30 (sans restauration) : avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 14h, et de départ à partir de 17h.

Inscriptions pour l'année scolaire, avec facturation mensuelle, avec possibilité d'annuler ou de rajouter des séances sous condition de prévenir une semaine à l'avance. Le paiement de la facture permet la réservation de la période suivante. Possibilité d'inscrire uniquement pour une ou quelques séances, sous réserve des places disponibles.

Les vacances scolaires :

De 07h30 à 18h30 (avec restauration) : avec arrivée échelonnée jusqu'à 10h, et départ échelonné à partir de 17h.

De 07h30 à 14h ou de 12h à 18h30 (avec restauration) : avec arrivée jusqu'à 10h et départ à partir de 13h30, avec départ échelonné à partir de 17h.

De 7h30 à 12h ou De 13h30 à 18h30 (sans restauration) : avec arrivée échelonnée jusqu'à 10h, et jusqu'à 14h, départ échelonné à partir de 17h.

- 2 semaines pour les vacances d'automne, avec ou sans restauration.
- 1 semaine pour les vacances de Noël, sans restauration.
- 2 semaines pour les vacances d'hiver, avec ou sans restauration.
- 2 semaines pour les vacances de printemps, avec ou sans restauration.
- Tout le mois de juillet, avec ou sans restauration.
- Les 2 dernières semaines d'août, avec ou sans restauration.

➤ MODALITÉS D'INSCRIPTION ET TARIFS

Inscriptions à la semaine, avec possibilité de « mixer » des après-midis et des journées entières sur une même semaine.

Possibilité d'une absence excusée si prévenue à la direction 2 jours avant si repas, la veille si en après -midi. Absence excusée si présentation d'un certificat médical.

Obligation d'inscrire son enfant au moins 4 jours par semaine.

Dans un soucis de faire bénéficier de vacances à tous les enfants de la commune, il sera demandé aux parents qui ne travaillent pas de choisir une semaine. Les places restantes seront réattribuées dès la fin des inscriptions.

GRILLE TARIFAIRE :

	QF<500	501<QF<600	601<QF<655	656<QF<720	721<QF<810	811<QF
MERCREDI						
Matin ou après-midi sans repas	2.00€	2.40€	2.88€	3.46€	4.15€	4.98€
Matin ou après-midi avec repas	4.40€	5.28€	6.34€	7.61€	9.13€	10.96€
Journée avec repas	5.50€	6.60€	7.92€	9.50€	11.40€	13.69€
VACANCES						
Matin ou Après-midi sans repas	2.00€	2.40€	2.88€	3.46€	4.15€	4.98€
Matin ou après-midi avec repas	4.40€	5.28€	6.34€	7.61€	9.13€	10.96€
Journée avec repas	5.50€	6.60€	7.92€	9.50€	11.40€	13.69€
Journée avec repas et sortie extérieure.	7.50€	9.00€	10.80	12.96€	15.55€	18.66€
Mini camp (VACAF)	24.00€					

Le goûter est pris en charge par le centre de loisirs et compris dans les tarifs.

Le bâtiment dispose de 4 salles d'activités de 33 m2 chacune, 2 salles réservées aux petits dans un espace spécifique, 1 hall d'accueil, 1 salle vidéo, 1 salle bricolage, 1 infirmerie, 2 cours (pour petits et grands) et 1 préau.

Les modalités sont détaillées pour les familles, dans un Règlement Intérieur spécifique qui leur est remis à l'inscription, avec le projet pédagogique.

Agrément PMI : 32 enfants âgés de moins de 6 ans, dont 24 dans les 2 salles aménagées de l'espace « petits ». Pour les vacances, en cas de gros effectifs, un agrément PMI de 12 enfants supplémentaires à l'école maternelle de champ cordet.

☼ **Accueil pré-ados (11 à 13 ans) :**

Les jeunes qui quittent l'école primaire pour le collège, ont souvent envie de liberté, mais ont aussi encore besoin d'être cadrés, épaulés et dirigés dans leurs envies. Ils ont encore besoin d'un cadre sécurisé et sécurisant. Les pré-ados sont ainsi accueillis au sein même du centre de loisirs, mais avec une autre entrée, et 2 salles qui leur sont réservées.

Les mercredis en périodes scolaires :

Même dates d'ouverture que pour l'accueil enfants de 4 à 10 ans. Possibilité de ne s'inscrire qu'à une séance. L'accueil est plus libre, avec propositions d'activités mais aussi possibilité de venir faire ses devoirs. Mise en place de projets afin de les rendre acteurs de leur temps libre.

Pendant les vacances scolaires :

Même dates d'ouverture que pour l'accueil enfants de 3 à 10 ans. Possibilité de s'inscrire « à la carte ». Pas d'obligation d'inscription à la semaine. Pendant les vacances scolaires, des activités « passerelles » doivent être mises en place avec l'accueil ados (14/17 ans), afin de favoriser l'intégration future des pré-ados dans un nouveau lieu. Des plages horaires et des activités leurs seront réservées. Des soirées peuvent être organisées, selon les programmes.

La Jeunesse est une période de profonde remise en question, de modification de sa propre image, une quête d'affirmation mais aussi de contestation de l'autorité.

Les jeunes de plus de 14 ans sont à la recherche de plus d'autonomie et ne souhaitent pas s'inscrire dans un cadre trop contraignant, ne laissant que peu de place à la prise d'initiative.

Cependant si ces jeunes souhaitent plus d'autonomie, ils ont aussi du mal à exprimer et à formuler leurs attentes.

Ils souhaitent s'investir et s'impliquer dans l'organisation de leurs propres loisirs mais ont généralement besoin d'un relais, d'un accompagnement (technique, financier et/ou matériel) pour réaliser leur(s) projet(s). Ils recherchent également des lieux de rencontres diversifiés (formels et informels) et fréquentés.

L'accueil de jeunes doit permettre aux jeunes de s'informer, de discuter, d'échanger et de proposer.

C'est un lieu, où les jeunes s'impliquent et participent à sa gestion et à son bon fonctionnement.

L'accueil de jeunes doit répondre à la notion de vacances et de plaisir en tenant compte du rythme, des envies et des possibilités de chaque jeune.

Les jeunes sont accueillis au rez-de-jardin de la maison des familles, et disposent de 2 salles d'activités. Les salles ont été aménagées selon leurs demandes, un coin « cosy », et une salle avec divers jeux.

➤ **MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :**

Accueil en semaine scolaire : Les mercredis de 14h à 18h

Les jeudis et vendredis de 17h à 20h

Les samedis de 14h à 18h.

Ponctuellement, selon les projets des jeunes, l'amplitude horaire pourrait augmenter.

L'accueil du mercredi doit permettre la mise en place de projets avec les jeunes. Il leur permet aussi d'être « acteur » de leurs loisirs, en étant force de propositions.

Le directeur devra prendre en compte les demandes des jeunes, et approfondir leurs envies afin d'en évaluer, avec eux, leur faisabilité. Il devra organiser des activités « hors murs », et itinérantes.

Accueil durant les vacances scolaires : Accueil des jeunes tous les jours de 14h à 18h, ou de 9h à 18h si sorties extérieures, avec possibilité, selon le programme, d'organiser des soirées.

Possibilité d'organiser des séjours de 1 à 4 nuits.

➤ **MODALITÉS D'INSCRIPTIONS.**

L'accueil en périscolaire (mercredis, soirs et samedis) est conditionné par l'adhésion annuelle du jeune.

L'accès au local est libre, avec possibilité de ne rester qu'une heure ou toute la durée de l'ouverture.

Pendant les vacances scolaires, une inscription obligatoire par les familles est nécessaire (constitution du dossier famille, signature des autorisations).

L'adolescent s'inscrit aux activités qu'il désire, avec une priorité d'inscription pour ceux ayant la carte d'adhérent.

La famille devra obligatoirement remplir une fiche sanitaire en début d'année, et fournir une attestation de responsabilité civile.

L'adolescent, ainsi que sa famille devra signer et respecter le règlement de l'accueil. Tout comportement inadéquat pourra être sanctionné par les responsables, après une rencontre au préalable avec les parents.

➤ **GRILLE TARIFAIRE :**

	QF<500	501<QF<600	601<QF<655	656<QF<720	721<QF<810	811<QF
Accueil « informel »	CARTE ADHÉRENT ANNUELLE 5€					
Accueil, activité pédagogique Demi-journée	0.50€	0.60€	0.72€	0.86€	1.04€	1.24€
Accueil, activité pédagogique Journée	1.00€	1.20€	1.44€	1.73€	2.07€	2.49€
Supplément sortie extérieure	7.00€					
Supplément repas	3.00€					
Supplément nuitée	3.00€					

➤ **OBJECTIFS ÉDUCATIFS :**

- ✓ Prévenir les conduites à risques et informer des dangers.
- ✓ Faire émerger des projets individuels ou collectifs à l'initiative des jeunes.
- ✓ Permettre aux jeunes de s'approprier le lieu qui leur est destiné.
- ✓ Donner la possibilité d'expression et d'épanouissement à travers la pratique et la découverte d'activités.
- ✓ Favoriser la mixité sociale.
- ✓ Permettre et encourager le « mieux vivre ensemble ».

➤ **EQUIPE D'ENCADREMENT DES ACCUEILS ENFANTS/ADOS**

Composition :

✓ **Service Enfance :**

S'agissant d'un accueil de loisirs annuel, la direction, est composée d'une Directrice et d'une Adjointe diplômées BAFD et titulaires de l'AFPS, à temps plein ; L'équipe est composée d'animateurs contractuels, à laquelle viennent s'ajouter des vacataires pour les vacances.

Ils sont, selon les séjours, jusqu'à dix animateurs BAFA ou stagiaires, prévus au tableau des effectifs.

Le recrutement s'effectue par arrêté du maire sur proposition de l'équipe de direction de l'accueil de loisirs. Le recrutement ne doit pas se faire par défaut ; le personnel doit être de qualité, il est aussi l'image de l'organisateur.

Il est demandé aux directeurs de l'accueil d'organiser des temps de formation durant toute l'année scolaire. Le personnel, qui œuvre à l'année sur tous les accueils proposés par la municipalité, est ainsi reconnu par les familles et les enfants, ainsi que les différents partenaires éducatifs.

✓ **Service Jeunesse :**

Un directeur titulaire du BPJEPS à minima, et 1 animatrice diplômée BAFA en temps scolaire, auxquels s'ajoute 1 vacataire durant les vacances scolaires.

Les missions des directeurs de structures :

Suivi administratif des déclarations et de l'organisation des séjours.

Suivi des inscriptions, des présences et de la facturation sur logiciel BL.enfance.

Suivi des dossiers des enfants ou ados : vaccins, allergies, contre-indication à la pratique de certaines activités.

Recrutement et constitution de son équipe de vacataires.

Suivi du dossier des animateurs (contrat, horaires, formation...) et liens avec l'équipe.

Gestion de l'infirmerie, des trousse à pharmacie avec explications des contenus et de leurs utilisations aux nouveaux animateurs.

Mise en place de formations continues pour les animateurs.

Commandes des repas et menus spécifiques ; achats des goûters.

Responsabilité de la régie d'avance « dépenses » du centre de loisirs et de l'accueil ados en lien avec le régisseur.

Gestion du matériel pédagogique, des réservations avec suivi des « bons d'engagement ».

Estimation des besoins pour l'élaboration du budget primitif.

Elaboration des projets pédagogiques, et des programmes d'activités avec leurs budgets prévisionnels.

Recherche de cohérence avec le projet éducatif.

Intégration et recherche d'implication des parents dans la vie du centre de loisirs et de l'espace ados.

Autres moyens à disposition :

Outre les locaux spécifiques, tous les accueils de loisirs disposent :

- De l'accès au Centre Culturel, aux installations sportives et à la Bibliothèque Municipale,
- De la cuisine équipée à la Maison des familles,
- De 2 mini bus 9 places permanents (plus location si nécessaire),
- De l'accès à internet, de matériel vidéo et pédagogique et de documentation.

➤ **MODALITÉS D'INSCRIPTIONS :**

Les familles peuvent inscrire leur enfant à tous nos services (sauf espace ados) :

- ✓ **A la maison des familles, auprès du guichet unique.**
- ✓ **Par téléphone :** 03.85.73.94.13
- ✓ **Par mail :** guichet.unique@torcy71.fr
- ✓ **Via le portail famille de la commune.** <https://portail.berger-levrault.fr/MairieTorcy71210/accueil>

➤ **COMMUNICATION AUX FAMILLES :**

Les programmes de l'accueil extrascolaire, et de l'espace ados, sont communiqués aux familles :

- Par le biais des 2 groupes scolaires (distribué à chaque élève).
- Par courrier pour l'espace ados, à tous les jeunes de 14/17 ans de la commune.
- Via le site de la commune : <https://torcy-71.fr>
- Via la page Facebook de la ville. <https://fr-fr.facebook.com/torcy71/>
- Dans nos différentes structures (Maison de Familles, Centre de Loisirs, Mairie, Maison de la Petite Enfance, espace Ados...)
- Sur le portail famille de la commune. <https://portail.berger-levrault.fr/MairieTorcy71210/accueil>

Les projets éducatifs et pédagogiques sont consultables :

- Via le site de la commune : <https://torcy-71.fr>
- Dans nos différentes structures (Centre de Loisirs, Espace Ados...)
- Sur le portail famille de la commune. <https://portail.berger-levrault.fr/MairieTorcy71210/accueil>

TRANSMISSION DU PROJET ÉDUCATIF :

- Aux directeurs des accueils de loisirs et à l'équipe éducative.
- Aux parents bénéficiaires.
- Aux services de La CAF.
- Au SDJES.

PREVENTION, SECURITE

La mairie est assurée pour les risques encourus au cours des activités par les enfants et le personnel, y compris en déplacements, ainsi que pour les bâtiments.

Les locaux sont entretenus quotidiennement par du personnel municipal.

Les contrôles annuels (extincteurs, désenfumage, électricité...) sont effectués par des sociétés spécialisées. Des exercices d'évacuation des locaux en cas d'incendie sont organisés pour les enfants et consignés dans le registre de sécurité.

L'équipe pédagogique doit veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants ainsi qu'à leur hygiène alimentaire.

L'équipe de permanents des services Enfance et Jeunesse est chargée de faire appliquer les différents règlements intérieurs de chaque accueil et de les porter à la connaissance du public.

EVALUATION

Les temps de préparation hebdomadaires de l'équipe d'animation et des responsables des accueils permettent de réajuster les activités, d'impulser une dynamique de réflexion.

Des entretiens bisannuels avec les animateurs, pointent leur évolution, ou leur besoin en terme de formation, leurs envies de projets.

Des réunions d'équipes Enfance et Jeunesse, pilotées par la Coordinatrice Enfance Jeunesse, permettent tous les 15 jours, de suivre et d'évaluer chaque accueil et d'impulser la mise en place de nouveaux projets, d'informer les responsables des nouveautés en cours.

Cette réunion permet aussi de coordonner tous les projets, et faire en sorte que tout le monde participe aux animations mises en place dans la commune.

Une réunion d'équipe entre chaque vacance regroupant tout le personnel œuvrant pour l'enfance, la jeunesse, la parentalité et les seniors permet de suivre l'avancée des différents projets des structures, et engendre une bonne cohésion des équipes.

Après chaque saison, l'équipe est tenue de faire un bilan quantitatif et qualitatif sur les différents accueils.

RELATIONS AVEC L'ORGANISATEUR

Le Conseil municipal adopte annuellement le budget primitif et le compte administratif présentés sous forme analytique.

Il valide ainsi le budget prévisionnel et les résultats financiers des accueils de loisirs.

Il adopte également annuellement le calendrier de fonctionnement de l'établissement et le projet éducatif.

Il fixe les montants des participations financières des familles.

Il délibère sur les conventions de partenariat ou de financement.

Il est tenu informé des bilans des différents séjours et actions.

Le maire ou son élue adjointe à l'enfance jeunesse valide le projet pédagogique, les programmes d'activités et les plaquettes d'informations aux familles.

Il procède au recrutement du personnel, par arrêtés.

Il signe les ordres de missions pour les déplacements.

Le maire, en tant qu'ordonnateur, signe les bons d'engagement de dépenses leur donnant ainsi, valeur de bons de commande ; il signe également tous les bordereaux de titres de recettes et de mandats de dépenses.

L'organisateur est ainsi un acteur informé de la vie des différents accueils de loisirs.

Des rencontres régulières entre la coordinatrice enfance jeunesse et l'adjointe enfance jeunesse permettent d'ajuster le fonctionnement, et coordonner tous les projets.

Elle peut être aisément joignable en cas d'incident ou de problèmes majeurs.

Fait à Torcy le : 26 OCT. 2022

Adopté en Conseil Municipal au : 24 OCT. 2022

L'organisateur,
Philippe PIGEAU, Maire de Torcy